

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Présents :

Madame Céline BOSSIS, Madame Isabelle BOTTEREAU, Monsieur Patrick CHEVALIER, Madame Julia DEFAYE, Madame Christine DROUNAU, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Michel GENTY, Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Monsieur Florian MARCHAIS, Monsieur Florian MARET, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Madame Emilie VALENTIN est arrivée à 18 h 51 et a pris part aux décisions à partir de la question n° 6.

Absent et excusé :

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud GALLIARD

Ordre du jour :

- **Arrêt du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026**
- 01 : Convention avec l'ACCA pour la mise à disposition d'un local
- 02 : Devis travaux couverture école
- 03 : Devis travaux logement 7 Bis Rue Anatole Maillet
- 04 : Devis travaux ancien bar
- 05 : Devis travaux de voirie 2026
- 06 : Désignation des représentants à la MARPA
- 07 : Prolongation de la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Patrimoine (CEP)
- Questions et informations diverses

Arrêt du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026 :

Madame le Maire demande aux conseillers, s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026.

Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à faire, il arrête le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026.

N° 20260521-01 : Convention avec l'ACCA pour la mise à disposition d'un local :

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux qu'une convention soit signée avec l'ACCA de Chérac pour la mise à disposition du local associatif sis Route du Martret.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre gracieusement le local associatif, sis Route du Martret, à disposition de l'ACCA de Chérac
- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Président de l'ACCA de Chérac afin d'encadrer les conditions de mise à disposition et d'utilisation.

N° 20260521-02 : Devis travaux couverture école :

Madame le Maire présente au conseil municipal, les différents devis reçus pour le remaniement d'une partie de la toiture de l'école.

Trois entreprises ont remis des devis :

- Entreprise SCHMITT	:	21 826,00 € HT
- SAS TOIT AVENIR	:	25 566,26 € TTC
- MAGNE COUVERTURE 17	:	14 025,92 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise SARLU MAGNE COUVERTURE 17 pour un coût de 14 025,92 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis.

N° 20260521-03 : Devis travaux logement 7 Bis Rue Anatole Maillet :

Madame le Maire présente au conseil municipal, les différents devis reçus pour la réfection des menuiseries et de l'isolation du logement sis 7 Bis Rue Anatole Maillet.

Trois entreprises ont remis des devis :

- SARL SORBIER & Fils	:	32 032,09 € TTC
- SAS M. LANDES (plâtrerie, isolation)	:	22 827,11 € TTC
- SAS M. LANDES (menuiseries)	:	15 216,00 € TTC
- SBM BERNARD Mathieu	:	26 375,36 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'entreprise SBM Mathieu BERNARD pour un coût de 26 375,36 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis.

N° 20260521-04 : Devis travaux ancien bar :

La question est reportée à une date ultérieure.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

N° 20260521-05 : Devis travaux de voirie 2026 :

Madame le Maire présente au conseil, les différents devis sollicités pour les travaux de voirie à exécuter au cours de l'exercice 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement sur la Route des Bauches au lieu-dit Les Barrails VC 23, Chemin du Refuge VC 88, le chemin limitrophe avec Saint André, Rue de Bel Air VC 55, enrobé sous le pont de la Coinche, enrobeur projeteur VC 24, Carrefour de l'Aire aux Grains et de la Rue de Belle Vue, Route de Fontanon VC 57, Rue du Petit Maine Garnier VC 57.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

Travaux en section d'investissement :

- Route des Bauches – Les Barrails : Entreprise GUEMENT TP : 16 320,00 € TTC
- Chemin limite avec Saint André : Entreprise COLAS : 22 560,00 € TTC
- Rue de Bel Air : Entreprise GUEMENT TP : 19 680,00 € TTC
- Route de Fontanon : Entreprise GUEMENT TP : 10 920,00 € TTC
- Rue du Petit Maine Garnier : Entreprise GUEMENT TP : 13 842,00 € TTC

Travaux en section de fonctionnement :

- Chemin du Refuge : Entreprise SCOTPA : 9 261,60 € TTC
- Enrobé sous le pont de la Coinche : Entreprise GUEMENT TP : 9 600,00 € TTC
- Enrobeur projeteur : Synd Dept de la Voirie : 2 820,00 € TTC
- Carrefour Aire aux Grains / Rue de Belle Vue : Synd Dept de la Voirie : 2 233,94 € TTC

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants.

N° 20260521-06 : Désignation des représentants à la MARPA ;

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à désigner les représentants de la commune au sein de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA des Borderies).

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des représentants.

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des représentants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Renonce** à recourir **au scrutin secret**
- **Désigne** :
 - en qualité de **représentants titulaires** pour la commune de Chérac:
 - Madame Christine DROUNAU
 - Madame Julia DEFAYE
 - en qualité de **représentants suppléants** pour la commune de Chérac:
 - Madame Julie KEFI
 - Monsieur Michel GENTY

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

N° 20260521-07 : Prolongation de la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Patrimoine (CEP) :

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de prolongation de la convention d'adhésion au service de conseil en énergie patrimoine (CEP) d'une année civile soit au 31 décembre 2026 avec Saintes Grandes Rives l'Agglo.

Elle rappelle que depuis 2023 l'accompagnement de 28 communes a permis d'enclencher des démarches en faveur de la transition écologique sur le volet des énergies renouvelables mais également de concrétiser des projets de rénovation thermique. L'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2024 a également renforcé des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, non seulement dans les communes, mais aussi en ce qui concerne le patrimoine intercommunal.

Afin d'autoriser la mise en place d'une convention, entre l'agglomération de Saintes et les communes et d'instaurer une participation financière à hauteur de 1 € / habitant / an.

A ce jour, l'écriture des nouvelles feuilles de routes des communes sur le prochain mandat, limite la projection du service CEP sur les futures volontés de celles-ci en matière de transition écologique. Il est donc proposé de prolonger d'une année la convention type d'adhésion au service CEP dans l'objectif de poursuivre les actions déjà enclenchées auprès des communes signataires.

Aussi, la présente délibération vise donc à autoriser la mise en place d'un avenant à ladite convention entre Saintes Grandes Rives, l'Agglo et les communes.

Les avenants établis avec les communes volontaires prendront effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an. Les communes qui n'auraient pas signé l'avenant à la convention type au premier semestre 2026, auront toutefois la possibilité de le faire ultérieurement.

Après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-105 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2023, transmise au contrôle de légalité le 19 juin 2023, adoptant l'instauration d'une participation financière des communes pour financer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Vu la délibération n° 2024-278 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2024, transmise au contrôle de légalité le 31 décembre 2024, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saintes Grandes Rives, l'Agglo,

Considérant qu'il convient de modifier l'article 2 de la convention type comme suit : « La présente convention est prévue pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Elle sera tacitement reconductible 3 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 maximum ».

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public proposé par les conseillers en énergie auprès des collectivités,

Considérant l'adhésion des communes,

Considérant le rapport présenté ci-avant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2026

- **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Questions et informations diverses :

- Madame SERRA-DAVISSEAU :

Demande si des conseillers sont intéressés pour être signaleurs les 13 et 14 juin 2026 dans le cadre des randonnées vélos et équestres pour les escapades organisées par Saintes Grandes Rives, l'Agglo au sein de certaines communes.

La réunion pour désigner les délégués du conseil pour les élections sénatoriales aura lieu le 5 juin 2026 à 9 heures.

La commission Education de Saintes Grandes Rives, l'Agglo et le CAUE viendront le 29 mai pour voir si la commune pourra être éligible au projet de végétalisation de la cour d'école.

Elle fait aussi part au conseil du vol d'une table fabriquée par le comité d'embellissement et qui venait d'être installée près du City stade ainsi que des plantes. Des vols de fleurs ont également été constatés au cimetière.

- Madame DEFAYE

Fait un point sur le retour des questionnaires relatifs à l'épicerie solidaire. Pour l'instant 106 réponses ont été réceptionnées. 80 % des réponses sont favorables à l'ouverture d'une épicerie et 67 % des personnes interrogées sont intéressées par la tenue d'une réunion publique qui se tiendra le 25 juin prochain.

- Madame SALOMON

Fait lecture d'un texte pour que la commune devienne éventuellement ambassadrice du don d'organes. La journée du don d'organes est prévue le 22 juin. Il est important que chacun fasse connaître sa volonté à ses proches en cas de décès. Des informations peuvent être communiquées lors de manifestations, par un panneau à l'entrée du village.

Madame SERRA-DAVISSEAU, à la demande du comité d'embellissement, propose qu'une somme de 1 000 euros sur le budget communal soit consacré aux dépenses de celui-ci pour l'achat de matériaux, peinture, fleurs.

La séance est levée à 19 h 30.

Procès-verbal arrêté par le conseil municipal lors de la réunion du 5 juin 2026.

Le secrétaire de séance,
Arnaud GALLIARD



Le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Procès-verbal affiché le 10 JUIN 2026

Procès-verbal mis en ligne le 10 JUIN 2026

